

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR HET LEEFMILIEU EN DE ENERGIE

**BELAST MET HET NATUURBEHOUD, HET DIERENWELZIJN, DE NETHEID,
HET WATERBELEID EN DE HAVEN VAN BRUSSEL**

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

**CHARGÉE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, DE LA PROPRIÉTÉ,
DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DU PORT DE BRUXELLES**

VERGADERING VAN WOENSDAG 13 OKTOBER 2021

RÉUNION DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : M. Tristan Roberti, président.

[105]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. MARTIN CASIER

À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

concernant "l'augmentation de 25 % du coût de l'électricité et de 100 % du coût du gaz".

[107]

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME MARIE NAGY,

concernant "l'action du gouvernement en vue de lutter contre l'inflation des prix de l'énergie".

[109]

M. Martin Casier (PS).- Cette demande d'explications a été rédigée avant les décisions prises par le gouvernement fédéral il y a quelques jours. Je vous prie de m'excuser pour les évolutions liées à l'actualité récente.

Lors de la commission du 27 janvier 2021, je vous avais interpellé au sujet de l'explosion du prix de l'énergie à Bruxelles. Aujourd'hui, je me permets de revenir vers vous, tant la situation pour les consommateurs est alarmante. Dans un article du 6 septembre, la RTBF relayait une étude publiée récemment par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) sur le prix du gaz et de l'électricité en Belgique. La conclusion est sans appel et abasourdissante : les prix sont littéralement en train de flamber.

La CREG enregistre une augmentation de 25 % sur l'électricité et de 100 % sur le gaz, soit un doublement du prix. Ces chiffres interpellent d'autant plus que, sur la facture, ces augmentations ne portent que sur la partie du prix de l'énergie, soit 36 % d'une facture d'électricité et environ 47 % d'une facture de gaz naturel. À titre tout à fait personnel, j'ai reçu en l'espace de deux mois deux courriels de mon fournisseur d'énergie m'annonçant un doublement des mensualités à payer. La situation est réellement interpellante.

On le sait, tous les Bruxellois ne sont pas égaux face à leur contrat d'énergie. Soit ils disposent d'un contrat variable, où le prix des énergies varie selon le prix du marché, soit d'un contrat fixe, où le prix est constant tout au long de la durée du contrat. En fonction de la conjoncture, ces deux types de contrat offrent des avantages et des inconvénients. Malheureusement, les Bruxellois ne maîtrisent pas toujours tous les tenants et aboutissants contenus dans leur contrat. Depuis le mois de mars de cette année, le prix du gaz a quadruplé et les contrats variables sont les premiers à payer la note.

[111]

D'ailleurs, personnellement, j'ignorais si j'étais soumis à un contrat fixe ou si j'étais passé à un contrat variable.

Plusieurs solutions existent au niveau fédéral, telles que l'élargissement du tarif social.

Vous nous avez annoncé dans votre réponse du 27 janvier dernier que le projet d'ordonnance sur le gaz et l'électricité approuvé en première lecture reconnaîtrait de nouveaux droits aux clients finaux et aux ménages. Quels sont ces droits ?

Comme chacun le sait, le manque de lisibilité et la complexité des offres constituent un problème majeur face auquel tous les ménages ne sont pas égaux. Concrètement, quelles mesures seront-elles mises en place pour garantir un accompagnement optimal des ménages bruxellois dans ce cadre ?

Qu'en est-il du strict respect des conditions générales de vente des fournisseurs d'énergie sur le marché bruxellois au regard des dispositions portées par les ordonnances en la matière ? Force est de constater que ces conditions ne sont pas toujours respectées scrupuleusement.

L'outil BruSim mis en place par Bruxelles Gaz électricité (Brugel) semble encore largement méconnu des ménages bruxellois. L'administration de Bruxelles Environnement a-t-elle déjà mené des campagnes d'information pour inciter les ménages à évaluer leurs contrats de fourniture d'énergie ?

Le fonds social de guidance énergétique, financé à hauteur de 5 % via le fonds énergie, permet de financer les dix-neuf CPAS pour accompagner au mieux les ménages en difficulté. Quel est à ce jour le montant de cette enveloppe ? Est-elle jugée suffisante, en particulier dans la situation que nous connaissons ?

Qu'en est-il des moyens alloués aux autres acteurs de terrain ? Selon moi, nous avons vraiment besoin d'une réponse multifactorielle pour pouvoir faire face à l'actuelle flambée des prix, en complément des mesures adoptées par l'État fédéral lors de son conclave, afin de permettre aux ménages bruxellois les plus précaires de faire face à cette flambée des prix, qui est parfois le résultat de spéculations, singulièrement pour le prix du gaz.

J'espère que vous pourrez nous apporter une réponse rassurante sur l'ensemble des mesures que la Région va mettre en place pour accompagner les ménages face à cette situation très difficile à l'approche de l'hiver.

[113]

Mme Marie Nagy (DéFI). - Lors de la séance plénière du mardi 21 septembre, je vous ai interrogé sur la problématique de l'augmentation du prix de l'énergie à laquelle nous faisons face. Plusieurs facteurs ont amené les prix de l'électricité, et à plus forte raison du gaz, à croître radicalement. Dans un marché mondial régi par la loi de l'offre et de la demande, entre hivers longs, augmentation du télétravail et reprise économique mondiale après la pandémie, les demandes en énergie ont crû alors même que les réserves étaient déjà bien entamées. Ajoutons à cela une forte dépendance des États européens au gaz de Russie, soupçonnée de rationner le gaz en vue de faire grimper les prix ou, en tout cas, qui est bel et bien en mesure d'influer sur les prix, et vous obtenez le cocktail parfait pour une flambée de la valeur de notre énergie.

En Belgique, on parle d'une augmentation annuelle de près de 657 euros en moyenne par ménage. Cette somme peut sembler dérisoire pour certains privilégiés, mais pour la plupart des ménages bruxellois de la classe moyenne, des ménages de jeunes, qui ont du travail, mais dont les salaires sont bas, ainsi que pour les

ménages plus précaires, il s'agit d'une somme colossale en sus de l'inflation générale des prix à la consommation.

Selon les prévisions, nous devons nous attendre, en moyenne, à une augmentation annuelle respective de 486 euros et 171 euros pour le gaz et l'électricité. Face à cette situation vécue par de nombreux pays européens, chacun y va de sa solution pour tenter de limiter la casse. Je précise que ma demande d'explications a été rédigée avant la décision du gouvernement fédéral d'octroyer un chèque énergie aux ménages les plus défavorisés, une décision que l'on peut saluer, bien entendu, même si le montant reste relativement bas. J'imagine que, dans votre réponse, vous intégrerez les dernières décisions prises en la matière.

[115]

L'Union européenne devrait rapidement lister une série de mesures pouvant être prises par les États membres afin de pallier cette crise.

En Belgique, la ministre fédérale de l'environnement a déclaré le 15 septembre dernier que le fonds du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS), s'élevant à plus de 300 millions d'euros, pourrait être débloqué moyennant un accord sur la clé de répartition, afin de financer les diverses mesures qui devraient être prises pour faire face à cette crise. Certains économistes belges plaident pour une diminution de la TVA, quand d'autres appellent à préférer la mise en place d'un chèque énergie. C'est finalement cette dernière voie que le gouvernement fédéral a choisi.

M. le ministre, vous m'aviez précédemment répondu qu'il n'y avait pas d'accord sur les 300 millions d'euros et que ce budget n'était pas près d'être dégagé. Une rencontre avec vos homologues des entités fédérées a-t-elle eu lieu afin d'aborder la question du fonds ETS ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ? Dans la négative, une rencontre est-elle prévue ?

Pourriez-vous nous dire quelles sont les pistes de solutions qui ont été discutées lors des rencontres entre votre cabinet et les différents acteurs bruxellois - le régulateur Bruxelles Gaz électricité (Brugel), les distributeurs - afin de limiter les répercussions de cette flambée des prix de l'énergie ?

Quelles pistes de solutions ont été retenues par la Région bruxelloise dans le cadre de ses compétences ? Pourriez-vous me donner un calendrier de mise en œuvre de ces mesures ? Une rencontre avec vos homologues des autres entités fédérées a-t-elle eu lieu afin d'aborder cette problématique ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

Avez-vous déjà reçu de l'Union européenne une liste de mesures types à prendre ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous faire part des mesures qui concernent l'échelon régional ?

[117]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- La précarité énergétique, comme la précarité hydrique et, de manière plus générale, l'augmentation de la pauvreté dans notre Région nous préoccupent depuis de longues années au sein de cette commission. Plus de 27 % des ménages, soit près d'un ménage sur trois, sont affectés par cette précarité énergétique. En raison de leurs faibles revenus, du mauvais état de leurs installations et des factures trop élevées, ces ménages peinent à payer leurs factures d'énergie.

Par conséquent, il est prioritaire de prendre des mesures en leur faveur. La hausse considérable des prix de l'électricité et du gaz que nous connaissons actuellement a forcément un impact sur le budget de nos concitoyens, en particulier les plus vulnérables.

Dans ses recommandations, la Plate-forme de lutte contre la précarité énergétique, coordonnée par la Fondation Roi Baudouin, suggère, à juste titre, de faciliter les ponts entre le tarif social et les mécanismes d'aide à la réduction de la consommation d'énergie, notamment s'agissant des bâtiments, lors du choix et de l'installation des systèmes de chauffage, d'appareils électroménagers à basse consommation et en matière d'adoption de comportements permettant une utilisation rationnelle de l'énergie.

Améliorer l'efficacité énergétique constitue évidemment un levier indispensable dans la lutte contre la précarité énergétique et pour l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que la Belgique s'est fixés. Le groupe de travail rappelle qu'il est du devoir des autorités fédérale et régionales de débloquer les moyens nécessaires pour déployer ces solutions à grande échelle et de faire en sorte qu'elles soient proposées de manière plus systématique aux clients protégés.

Alors que la précarité énergétique est devenue beaucoup plus aiguë du fait de la hausse des prix de l'énergie, qu'est-il mis en place pour aider plus efficacement et de manière structurelle les ménages concernés ? Quelles réflexions avez-vous entamées à ce sujet ?

Je me joins également aux questions de mes collègues.

[121]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Ik wil nog niet ingaan op mijn vraag die ik hopelijk volgende week zal mogen stellen. Over het gebrek aan concurrentie en de invloed daarvan op de prijs zullen we volgende week wellicht debatteren. Tijdens het actualiteitsdebat van afgelopen vrijdag vroeg ik u wel al wat u van plan bent met het Brusselse gedeelte van de energiefactuur. De energiefactuur bestaat namelijk uit drie delen: de prijs van de energie, de federale en de Brusselse heffingen.

Dit weekend vernam ik dat het Brusselse deel sinds uw aantreden met 2,7% is gestegen. Dat blijkt uit een rapport van de energieregulators van mei 2021. Overigens steeg het federale gedeelte met 15%. Sinds haar aantreden heeft Vlaams minister van Energie Zuhal Demir daarentegen het Vlaamse gedeelte van de energiefactuur kunnen doen dalen met 7,2%. Ze heeft al 1 miljard euro aan heffingen uit de factuur gehaald.

De federale en de Vlaamse regering buigen zich over hun gedeelte van de energiefactuur, maar toen ik u vrijdag polste naar uw plannen, kon u mij daar vreemd genoeg niets over zeggen. Misschien is dure energie wel in uw voordeel omdat Brusselaars dan minder zullen verbruiken. U had duidelijk geen zin om te antwoorden en schoof de begrotingsbesprekingen als excuus naar voren. Mijn vraag is nochtans duidelijk: waarom stijgen de Brusselse heffingen op de energiefactuur? Ligt dat aan duurdere groenestroomcertificaten?

Wat wilt u aan die stijging doen? Bent u van plan zaken uit de Brusselse factuur te halen? Bent u er überhaupt wel mee bezig?

[125]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- De prijzen van elektriciteit en vooral van gas schieten de hoogte in en het einde lijkt niet in zicht. De federale energieregulator, de Commissie voor de Regulering van de Elektriciteit en het Gas (CREG), berekende dat met de huidige tarieven een gemiddeld Belgisch gezin met een variabel energiecontract, 500 à 600 euro per jaar meer zal betalen voor gas en elektriciteit.

Dergelijke bedragen zijn voor veel Belgen - en Europeanen, want het gaat niet om een Belgisch probleem - moeilijk op te hoesten en in Brussel zal de stijging van de factuur allicht nog harder gevoeld worden.

Volgens een studie van de Koning Boudewijnstichting uit 2020 leeft in het Brussels Gewest nu al een kwart van de bevolking in energiearmoede. Dat komt neer op meer dan 140.000 gezinnen. Vooral de reeds bestaande risicogroepen zullen nog kwetsbaarder worden, zoals alleenstaanden, gezinnen zonder inkomen uit arbeid of eenoudergezinnen.

Bovendien liggen de energieprijzen in het Brussels Gewest sowieso al hoger dan in Vlaanderen en Wallonië en dat zal er met het vertrek van energieaanbieders Octa+ en Mega niet echt beter op worden. Zo blijven enkel Lampiris en Engie over, samen met Energy2030, maar bij die laatste moet je dan weer een aandeel van 1.000 euro kopen, wat voor veel Brusselaars niet haalbaar is.

Ter vergelijking: op de Vlaamse markt zijn er maar liefst twintig aanbieders en op de Waalse tien. Brugel noemt die situatie zorgwekkend en vraagt dringend een soepelere regelgeving, zodat nieuwe leveranciers zich weer welkom voelen in Brussel. De CREG raadt consumenten aan om op hun verbruik te letten, maar u weet ook dat dat voor Brusselaars die in een tochtige en slecht geïsoleerde huurwoning leven, niet altijd mogelijk is.

Gisteren vernamen we dat de federale ministers het eens raakten over de manier waarop ze de sterke toename van de energieprijzen kunnen opvangen.

[127]

Mevrouw Van Achter zegt dat minister Demir het Vlaamse gedeelte van de factuur met 7,2% heeft kunnen doen zakken. Dat is zeker een begin, maar we weten ook dat de Vlaamse heffingen het allergrootste deel van de factuur uitmaken. Relatief gezien kan die 7,2% volgens mij dus nog een heel stuk beter.

Welke maatregelen staan er precies in Brussel gepland? We lazen in de pers dat u al gesproken hebt met de energieleveranciers, de regulator en de netbeheerder. Ook vernamen we dat u een ordonnantiewijziging voorbereidt, die u over enkele weken wilt voorstellen. Kunt u daar al meer over vertellen?

Hebt u overlegd met de federale overheid?

Met welke specifiek Brusselse maatregelen kunnen consumenten, met name de meest kwetsbaren, beter beschermd worden?

[129]

M. Christophe De Beukelaer (cdH). - Plusieurs mesures peuvent être prises pour contrer l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz. Les annonces du niveau fédéral, concentrées sur les tarifs sociaux, ne sont pas du tout à la hauteur des besoins des familles, car nombre d'autres personnes souffrent de cette situation. Le groupe cdH avait plaidé pour un chèque universel, beaucoup plus large, pour parer immédiatement au problème. Une fois de plus, ce sont les classes moyennes qui vont trinquer.

Il y a également la question de la production. J'espère que, petit à petit, même les plus sceptiques se rendent compte que sortir du nucléaire pour être, demain, encore plus dépendants du gaz est une ineptie.

Outre ce qui peut être fait au niveau fédéral, ne nions pas ce qui relève de la Région. En effet, le problème est encore plus important chez nous qu'ailleurs, notamment en raison du manque de concurrence entre les fournisseurs. Selon le régulateur Bruxelles Gaz électricité, la seule commodité - donc l'électricité et le gaz hors taxes, hors surcharges et hors frais de réseau - est de 200 à 300 euros plus élevée à Bruxelles que dans les autres Régions.

Face à ce problème spécifique, qu'avez-vous fait pour limiter la fuite des fournisseurs ou en attirer de nouveaux, et en faire de vrais partenaires dans la lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique ? Aujourd'hui, ils se sentent mis à l'écart. Il faudrait mettre fin au recours au juge de paix, remettre en cause l'obligation du contrat de trois ans, le système du fournisseur de dernier recours. Nous attendons des actes pour recréer la confiance avec les fournisseurs.

Cette augmentation du prix du gaz marque un signal très clair, et ce mouvement ne va pas s'arrêter. On peut prendre des mesures à très court terme pour soutenir les familles, mais l'augmentation du prix des émissions de CO2 va se répercuter sur celui du gaz, qui va continuer à augmenter. Il faut travailler sur la production d'énergie renouvelable, sur l'isolation.

[131]

Cela requiert un cadre législatif clair, or vous avez du retard dans l'adoption d'une ordonnance gaz-électricité. L'Union européenne imposait une transposition de la directive pour le mois de juin et ce n'est toujours pas fait.

Certains voudraient investir dans la transition énergétique, mais l'ordonnance gaz-électricité qui va modifier le cadre législatif n'est pas prête, ce qui leur envoie un signal très négatif. Nous ratons donc une occasion à Bruxelles et il est de votre responsabilité de faire avancer ce dossier.

Où en est cette ordonnance ?

Risquons-nous des sanctions de l'Union européenne en raison de ce retard ?

[133]

M. Alain Maron, ministre.- Comme l'a dit Mme Nagy, la conjoncture actuelle explique la hausse constatée des prix. Une multiplicité de facteurs entrent en jeu, dont les suivants :

- l'augmentation de la demande en énergie à la suite de la reprise accélérée des activités économiques ;
- une reprise qui fait suite à un hiver 2020-2021 long et froid faisant tomber les réserves de gaz à un niveau bas ;
- le positionnement géopolitique de la Russie ;
- des opérations de maintenance sur les infrastructures gazières européennes ou encore des évènements climatiques aux États-Unis qui ont déstabilisé la chaîne de production et de transport du gaz naturel américain.

L'augmentation du prix du gaz est donc multifactorielle. Ce sont de nombreux paramètres qui ont été largement explicités dans les médias ces dernières semaines et qui touchent le marché mondial, qui ne sont pas spécifiques à Bruxelles ou à la Belgique.

Comme j'ai déjà pu l'expliquer, les répercussions de la hausse des prix de l'énergie sur les factures des ménages bruxellois sont très différentes en fonction du contrat de base du ménage. Ceux qui ont un contrat fixe ne verront pas directement l'effet de l'augmentation, d'autant plus que les contrats bruxellois se font sur une durée minimale de trois ans. Pour les contrats variables, les conséquences seront plus importantes et

directes sur la facture. Les ménages en fin de contrat seront également concernés par la hausse des prix au moment de la fixation de leur nouveau contrat.

[135]

Par ailleurs, au-delà de l'incidence directe sur les factures d'énergie, cette augmentation aura des conséquences indirectes sur le prix de certains biens et services. Les entreprises, elles-mêmes énergivores, qui doivent supporter les coûts de l'augmentation du prix du gaz vont répercuter, au moins partiellement, cette hausse sur leurs prix de vente, car elle engendre une augmentation de leurs coûts de production. Il y a un vrai risque, en fin de chaîne de valeur, d'augmentation des prix à la consommation générale. Un effet inflationniste, probablement plus lent à se mettre en œuvre, est potentiellement à prévoir.

Concernant l'utilisation du fonds du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (ETS), la ministre fédérale de l'environnement et du climat Mme Khattabi a proposé d'utiliser les revenus qui reviennent à la Belgique dans ce cadre pour alléger la facture énergétique. Comme vous le savez, les recettes 2021 sont bloquées tant qu'un nouvel accord sur la répartition des charges nationales (burden sharing) n'est pas élaboré.

Plusieurs rencontres entre les cabinets et les ministres de l'énergie et du climat se sont déroulées pour négocier la nouvelle répartition des charges nationales 2021-2030, ainsi que la répartition des revenus ETS. Une réunion a encore eu lieu ce lundi. Les négociations sont toujours en cours mais tous les membres de la conférence nationale climat se sont engagés à faire le maximum pour aboutir, si possible, avant la 26e conférence des parties (COP 26) ou lors de cette réunion. Des documents de travail sont donc en préparation en vue d'une accélération de la négociation dans les prochaines semaines. La volonté d'aboutir est unanime, ce dont nous pouvons déjà nous réjouir.

[137]

Le gouvernement fédéral a adopté plusieurs mesures, dont le paquet énergie et la prolongation du tarif social : deux millions de Belges en bénéficient, dont un pourcentage important à Bruxelles. Un système de chèques sera également mis en place ; il s'agit d'un soutien unique aux ménages qui seraient touchés par la fin possible du tarif social au printemps.

En outre, une aide de 16 millions d'euros pour toute la Belgique vient s'ajouter au fonds gaz-électricité afin que les CPAS puissent faire face à des dépenses directement liées à l'énergie. Le gouvernement fédéral a aussi décidé de mesures plus structurelles sur la simplification de la facturation et l'introduction d'une norme énergétique.

Lorsqu'une clé de répartition aura été fixée, les Régions décideront de l'utilisation des revenus ETS à leur niveau. Ces derniers alimentent notamment le fonds climat de la Région qui permet de financer la transition climatique. Ce fonds permet par exemple de financer la stratégie Révolution, le programme de rénovation du bâti, avec pour objectif de faire tripler le taux de rénovation à Bruxelles. L'isolation des immeubles et la diminution de la consommation contribuent à réduire la facture énergétique des ménages et leur dépendance vis-à-vis de l'énergie.

Je rejoins la proposition de Mme Khattabi visant à alimenter à nouveau le fonds climat et à permettre l'affectation des revenus ETS à la lutte contre la précarité énergétique, ne fût-ce que de manière temporaire, car les prix du gaz sont volatils. Certes, on ne s'attend pas à une baisse importante dans les prochaines semaines, mais on sait aussi que les prix actuels sont en partie conjoncturels et qu'ils ne resteront peut-être

pas aussi élevés pendant des mois. Nous espérons tous qu'ils redescendront à un moment donné, même si, à terme, il est clair que les prix du gaz ont une tendance à augmenter.

[139]

Dès lors, le gouvernement régional a décidé, dans le cadre du budget, d'octroyer un montant exceptionnel de dix millions d'euros que les CPAS devront affecter en 2022 à des aides directes en matière d'énergie ou à des mesures de lutte contre la précarité énergétique. Nous y reviendrons à l'occasion du budget.

Concernant les autres pistes de solution, à la suite de la consultation de l'ensemble des parties prenantes du dossier, celles-ci sont envisagées en plusieurs phases. Dans un premier temps, je souhaite profiter de la modification en cours des ordonnances gaz et électricité pour adapter certaines dispositions de protection sociale. Ceci, afin qu'elles produisent au mieux leurs effets dans le contexte actuel de la hausse des prix de l'énergie et du nombre réduit de fournisseurs actifs à Bruxelles.

M. De Beukelaer, si la transposition accuse un léger retard, c'est parce que nous avons pris le temps de consulter et de nous concerter avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous disposerons ainsi d'un texte qui peut être approuvé définitivement en troisième lecture avant de vous être transmis, et qui intègre au mieux les éléments de contexte de toutes les parties.

Pour les ménages qui présentent des risques élevés de précarité et de pauvreté, il s'agit d'introduire un mécanisme d'automatisation partielle de reconnaissance du statut de client protégé, afin de lutter contre le nonaccès aux droits et de prévenir l'accroissement de l'endettement des publics précaires auprès de leurs fournisseurs. En effet, l'actuelle spirale d'endettement ne profitant in fine à personne, il faut trouver les moyens de la casser.

[141]

D'autre part, il est prévu d'assouplir les conditions d'accès à la future fourniture garantie d'électricité, à travers Sibelga, l'objectif étant d'assurer la fourniture énergétique.

En 2022, nous organiserons une réflexion plus globale sur l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz, avec tous les acteurs concernés. Cela se fera dans un deuxième temps pour ne pas retarder le vote de l'ordonnance. Ce travail visera à déterminer les évolutions structurelles qui contribueraient tant à la viabilité économique du marché qu'à l'accès à l'énergie des Bruxellois, puis à les inscrire, dans un deuxième temps, dans la législation régionale.

Le calendrier de mise en œuvre dépendra, quant à lui, de l'entrée en vigueur de l'ordonnance gaz-électricité. Cependant, je le répète, les travaux avancent bien, c'est pourquoi j'espère la présenter en dernière lecture au gouvernement dans les prochaines semaines.

Mon cabinet et moi-même sommes en concertation continue avec les autres entités sur la question de la hausse des prix, et suivons ce dossier de près. Je rappelle au passage que la politique des prix de l'énergie (à l'exception des tarifs de distribution, auxquels Mme Van Achter a fait référence), le droit de la concurrence et le droit des pratiques du commerce relèvent des compétences fédérales. La lutte contre les prix abusifs relève également des compétences fédérales. Quant aux Régions, elles sont compétentes en matière de distribution de l'énergie, en ce compris les tarifs des réseaux de distribution.

S'agissant de la réponse globale à la hausse des prix, je suis largement favorable à la prolongation de l'extension du tarif social que nous avons soutenue et qui a récemment été adoptée par le gouvernement

fédéral. Au niveau fédéral, l'extension du tarif social à toute personne bénéficiant de l'intervention majorée - et ce de manière automatisée - avait déjà été obtenue en février 2021.

Il est utile de souligner qu'il s'agissait d'une avancée importante et inédite, car certains ont tendance à minimiser les mesures prises par les autorités fédérales. Cette mesure concerne, entre autres, les pensionnés et les familles monoparentales en difficulté financière ainsi que les personnes dont le revenu ne dépasse pas environ 20.000 euros brut par an. À la suite de cette extension, près de 28 % des ménages bruxellois profitent aujourd'hui d'un prix de l'énergie moins élevé. Au vu des circonstances, cette mesure est la plus ciblée et la plus adéquate à Bruxelles.

[143]

Concernant le respect des conditions générales de vente, les ordonnances imposent aux fournisseurs de notifier au régulateur Bruxelles Gaz électricité (Brugel) leurs conditions générales, ainsi que toute modification de ces dernières relatives aux contrats de fourniture, afin que le régulateur puisse vérifier leur conformité avec la législation bruxelloise. En cas de non-transmission, des sanctions sont prévues dont les modalités sont définies par un arrêté d'exécution.

De plus, Brugel est compétent de manière générale pour enjoindre à toute personne physique ou morale - en ce compris les fournisseurs - de se conformer aux dispositions de l'ordonnance et des arrêtés d'exécution dans le délai déterminé par l'ordonnance. Si cette personne reste en défaut de se conformer à l'expiration du délai, Brugel peut lui infliger une amende administrative. Le contrôle du strict respect des conditions de vente des fournisseurs incombe donc au régulateur.

S'agissant des nouveaux droits reconnus dans la révision de l'ordonnance, certains d'entre eux visent à permettre aux clients finaux de devenir des clients actifs. Dans cette perspective, l'ordonnance prévoit le droit de changer de fournisseur d'électricité en 24h à partir de 2026, le droit d'avoir plusieurs contrats de fourniture d'électricité, le droit d'avoir un contrat à tarification dynamique, le droit de recourir à des prestataires de service ou de participer à des services tels que l'agrégation, la flexibilité, le partage d'énergie, etc., le droit du client final à participer à une communauté d'énergie, le droit d'accéder à ses données et de les partager avec des tiers, le droit de demander l'installation d'un compteur intelligent, etc.

Par ailleurs, l'avant-projet tel qu'approuvé en deuxième lecture renforce également la protection de l'accès à l'énergie au travers de différentes mesures, comme le droit à la fourniture garantie dans certaines conditions. Nous révisons également le statut de client protégé pour le rendre plus attractif, nous supprimons le limiteur de puissance et nous clarifions les conditions de calcul des consommations hors contrat et non mesurées.

L'ensemble de ces ajouts offre donc effectivement de nouveaux droits aux clients finaux, mais apporte également l'information et l'accompagnement nécessaires pour permettre à l'ensemble des Bruxellois de jouer leur rôle de clients actifs, conscients de leurs droits. Le nonaccès aux droits est un facteur aggravant de la précarité énergétique. Il s'amplifie par ailleurs à mesure que les marchés se complexifient. Il était donc indispensable de faire un effort dans cette direction.

[145]

Nous en reparlerons lorsque l'ordonnance sera présentée au parlement. Nous essayons de trouver un équilibre entre un marché de l'électricité qui fonctionne avec davantage que deux fournisseurs actifs - comme c'est le cas actuellement à Bruxelles - et un droit à l'énergie pour tous, assorti d'un niveau élevé de protection sociale.

Concernant le financement des organismes d'accompagnement, l'ordonnance gaz-électricité prévoit que 5 % des revenus issus des surcharges régionales soient en faveur du fonds de guidance énergétique, entièrement consacré aux CPAS. Le montant versé aux CPAS en 2021 s'élève à 1,3 million d'euros.

Rappelons que le financement structurel des CPAS n'incombe pas à la Région, et que ce financement spécifique n'est organisé que dans le cadre strict d'un accord de coopération. Nonobstant cela, le gouvernement bruxellois a renforcé le financement des CPAS à la suite de la crise du Covid-19. Il s'agit d'un renforcement conjoncturel, dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter en commission de la santé et de l'aide aux personnes. Nous venons de décider d'une nouvelle aide en 2022 d'un montant de 10 millions d'euros, destinée spécifiquement aux matières énergétiques et à l'accès à l'énergie pour le public le plus précaire.

De nombreux CPAS mettent en place des projets spécifiques dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits, l'accès aux droits, la fracture numérique, la guidance énergétique, le surendettement, la prévention de la perte de logement. La perte de logement est parfois due au surendettement lié à l'énergie. Nous soutenons les CPAS dans ce sens et continuerons à les soutenir l'année prochaine.

Nous avons aussi augmenté le subside annuel d'Infor GazElec à raison de 19 % de son subside initial afin d'améliorer la notoriété du service. Nous finançons également le centre d'appui social énergie au service des travailleurs sociaux de la Région, qui est exercé par la Fédération des services sociaux, pour un montant de 700.000 euros en 2021.

[147]

Nous avons également libéré un subside complémentaire de 120.000 euros par an pour le projet Eco Watcher. Ce projet a pour mission d'organiser des ateliers collectifs, où sont abordées des questions liées notamment à l'accès à l'énergie, à destination des publics fragilisés. L'objectif de ces ateliers est d'augmenter leur autonomisation en matière d'énergie, que ce soit au niveau de leur consommation, de leur contrat ou de leurs installations. Il faut que ces personnes comprennent au mieux leur contrat et puissent, au minimum, en assurer la maîtrise. M. Casier a rappelé, à raison, combien il est parfois difficile de s'y retrouver.

Nous proposons de nombreuses modifications dans l'ordonnance en cours de révision afin d'offrir de nouveaux droits aux clients finaux, mais également l'information et l'accompagnement nécessaires pour exercer ces différents droits. Pour ce faire, les subventions ont été augmentées.

S'agissant de la facture d'énergie et de la possibilité de la réduire à la base, les marges sont relativement faibles à Bruxelles. Globalement, 40 % de la facture correspondent au prix de l'énergie consommée. Les coûts de transport pour Elia, hors Région bruxelloise, s'élèvent à 8 %. La distribution compte pour environ 30 % de la facture, dont 24 % sont versés à Sibelga pour la gestion du réseau d'électricité - soit 6.400 km de réseau et 722.000 compteurs d'électricité -, et des données de consommation. Par exemple, tout changement de fournisseur engendre du travail pour Sibelga.

Il faut ajouter les redevances de voirie communales qui s'élèvent à 3,7 % de la facture. S'il peut paraître étonnant que le citoyen doive financer les communes par le biais de sa facture d'électricité, il s'agit en réalité d'un héritage du passé : cela correspond à un droit de passage pour l'utilisation de la voirie. Les réseaux utilisent en effet les voiries publiques pour le placement des câbles. La suppression de cette redevance peut donc constituer une piste pour faire baisser la facture, mais il faudrait la compenser par ailleurs. À défaut, cela signifierait une perte nette pour les autorités locales, ce qui n'est guère souhaitable.

[149]

Par ailleurs, 2,4 % de la facture couvrent les obligations de service public. Une partie de ce montant sert à des fonds de protection des usagers fragilisés, notamment pour les clients protégés, et à la gestion de l'éclairage public. Ce dernier élément pourrait être ôté de la facture d'électricité et des missions de service public de Sibelga, mais il faudrait le financer par ailleurs. De plus, nous ne disposons pas d'une grande marge puisqu'il ne s'agit que d'une partie des 2,4 % de la facture.

Enfin, 19 % de la facture couvrent la TVA et la cotisation fédérale, et 2 % consistent en redevances régionales servant à financer en partie le système de primes énergie, le système des certificats verts et le dispositif d'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dans tous les cas, les marges régionales sont extrêmement faibles. Il s'agit surtout d'utiliser au mieux ces montants. Soyons clairs : il n'y a pas de miracle à attendre de la partie régionale. Peut-être est-elle supérieure en Flandre, mais on ne peut laisser croire qu'un effort important sur la partie régionale de la facture engendrerait un différentiel conséquent.

J'entends le plaidoyer du cdH sur le nucléaire. Toutefois, je rappelle que s'agissant de nouvelle énergie et d'installation de nouvelles unités de production, l'énergie nucléaire est aujourd'hui de loin la plus chère. D'aucuns tendent à l'oublier. Un passage massif à ce système énergétique se traduirait par une hausse du prix de l'électricité.

Du reste, les travaux sur le programme de sortie du nucléaire, son état d'avancement et son calendrier sont en cours au sein du gouvernement fédéral. Cela ne fait pas partie de mes prérogatives régionales.

[153]

M. Martin Casier (PS).- La fin de votre réponse est particulièrement éclairante. Je ne vous avais pas explicitement interrogé sur l'intervention de la Région dans la facture mais, en effet, ce que vous avez rappelé rejoint le constat que je posais : l'aide de la Région sera marginale. Pour ce qui est du nucléaire, j'espère que nous n'installerons pas de centrale nucléaire dans le cœur de la Région.

Mes questions étaient donc orientées sur ce que la Région de Bruxelles-Capitale peut activer dans le cadre de ses compétences, dont le fonds pour les CPAS. À cet égard, je souhaite saluer votre action et celle du gouvernement visant à augmenter ce fonds, également l'année prochaine, pour permettre aux CPAS d'accompagner les ménages les plus précarisés dans le paiement de leurs factures. Il s'agit d'une décision nécessaire et je suis heureux que le gouvernement se soit entendu sur cette question-là.

Concernant les conditions générales de vente, il reste beaucoup de travail à réaliser, car c'est encore la jungle pour un consommateur lambda. Je pense qu'il faut donner à Brugel une instruction claire pour clarifier ces éléments auprès des fournisseurs.

De manière plus générale, j'entends tous les questionnements que nous aborderons dans deux semaines sur le faible nombre de fournisseurs. J'aimerais souligner qu'il est dû au fait que de nombreux fournisseurs n'acceptent pas les protections sociales que nous mettons en place en Région bruxelloise. Un équilibre doit donc être trouvé. J'appelle de mes vœux mes collègues à bien y réfléchir. Une solution simple serait de supprimer les protections, mais le PS ne défend pas cette position. Il faut certes trouver un équilibre, mais pas au détriment d'une protection absolument nécessaire dans un enjeu aussi essentiel que la question du chauffage et de l'éclairage.

Pour le reste, nous suivrons ce sujet avec vous, M. le ministre, et certainement à travers l'ordonnance sur le gaz et l'électricité qui sera discutée au parlement dans les semaines à venir, car il s'agit d'un enjeu de taille.

[157]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Je souhaiterais ajouter que nous sommes tous favorables à la protection des consommateurs les plus faibles. C'est une situation qui entraîne des difficultés en matière de lecture de la facture, de recours aux droits, etc. Mais si nous nous réjouissons que les CPAS obtiennent des subsides pour aider la partie la plus fragile de la population, dégager des budgets pour payer les frais de chauffage ou d'électricité ouvre un gouffre sans fond.

Brussels Studies a mené une enquête sur la précarité énergétique et montré qu'on essaye de responsabiliser les consommateurs. Or le problème, c'est l'état du bâti ! Nous sommes en train de mettre cet argent dans le tonneau des Danaïdes. Je n'ai pas encore vu d'avancées structurelles sur le financement des travaux de rénovation pour les publics en difficulté. Il y a donc des ajustements à réaliser à ce niveau-là.

[159]

Par ailleurs, certaines personnes sont oubliées. Il ne s'agit pas des plus précarisées, ni des plus riches, mais celles entre les deux qu'on appelle les jeunes ménages ou la classe moyenne. Aujourd'hui, elles paient le prix fort, même si cela peut changer à l'avenir. Ces hausses auront un impact important sur le budget de certains ménages et vous ne proposez rien pour les aider.

À mon sens, la facture doit donc être revue. La redistribution se fera-t-elle uniquement entre consommateurs ? Ne serait-il pas plus juste de faire une redistribution sociale au niveau de l'impôt général et du budget régional ?

[161]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Afin de rassurer mon collègue, je tiens à préciser que le MR n'a absolument pas l'intention de supprimer les protections sociales. Je voudrais également rappeler que les partis de gauche sont au pouvoir dans cette Région depuis 2004 et que nous nous trouvons toujours dans une spirale d'endettement et de surendettement. De même, la précarité des Bruxellois ne cesse de croître.

En matière de consommation d'énergie, les moyens de remédier à cette situation n'ont pas encore été trouvés. Les mécanismes d'aide à la réduction de la consommation sont essentiels, en particulier pour les logements sociaux, qui sont extrêmement énergivores. Il vous appartient de vous pencher rapidement et efficacement sur ces aspects.

Nous poursuivrons le débat lors de la présentation du projet d'ordonnance et lors des discussions budgétaires.

[163]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Ik kan alleen maar vaststellen dat u niets doet om de factuur voor de Brusselaar te verlagen. U bent niet van plan enige kost uit de factuur te halen en iets te doen voor de Brusselaar. U zegt dat uw marge marginaal is, maar ik weet niet of die 3,7% betreffende de gemeentewegen marginaal is.

Bovendien ben ik er helemaal niet van overtuigd dat u iets wilt doen om de leveranciers opnieuw naar Brussel te halen. Wat ik hoor, is dat we deze of gene moeten beschermen. Brugel is nochtans duidelijk: het

feit dat minder gegoede burgers in Brussel te veel beschermd worden, zorgt ervoor dat energieleveranciers het gewest verlaten en dat de prijs in Brussel veel hoger ligt dan elders. We zullen daar volgende week een debat over voeren en ik hoop betere antwoorden te krijgen. Wanneer ik naar u luister, vraag ik me af of u beseft wat de energiefactuur voor de gewone Brusselaar betekent.

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik dank de minister voor zijn uitvoerige antwoord inzake deze complexe situatie. Isolatie is inderdaad een strategie op lange termijn en zeker geen vat zonder bodem. Het is echter wel belangrijk dat we daar een evenwicht in vinden en een standpunt innemen over een probleem dat vandaag acuut is en dat hopelijk niet lang zal blijven. Ik zie daar een grote rol weggelegd voor de federale overheid.

Ten slotte verheugt het me dat u al enigszins bent ingegaan op de ordonnantie betreffende elektriciteit en gas, alsook op de actieve consument en de energiegemeenschappen. Ik denk namelijk dat die heel wat sociale opportuniteiten te bieden hebben.

[167]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Votre défense de l'accord fédéral est compréhensible, car votre parti est dans la majorité. Le problème est qu'en travaillant sur les tarifs sociaux, vous retirez le signal-prix. Il s'agit du problème essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il faut laisser augmenter les prix et, parallèlement, aider les ménages qui en ont besoin au moyen d'un chèque. Vous maintenez de la sorte le signal-prix, tout en aidant les plus précaires sur le plan financier. Le résultat économique est le même, mais vous incitez les ménages à consommer moins.

Le gouvernement fédéral se trompe ainsi d'approche, d'autant plus qu'il compte sur une importante augmentation des recettes TVA à la suite de l'augmentation des prix. Cet argent n'est donc pas intégralement reversé aux ménages.

S'agissant de l'ordonnance sur le gaz et l'électricité, vous vous êtes rendu compte que vous avanciez un peu trop sans les fournisseurs. Vous avez dès lors revu la concertation et pris quelques semaines supplémentaires pour avancer. Nous ratons toutefois une occasion, car le signal-prix sur le gaz a lieu maintenant et c'est donc maintenant que nous devrions disposer de ce nouveau cadre légal.

En outre, vous devez impérativement nous donner une date pour la tenue du débat en commission concernant la nouvelle ordonnance sur le gaz et l'électricité.

[169]

M. Alain Maron, ministre.- Je rappelle que la modification de l'ordonnance, de notre point de vue, doit améliorer la protection sociale et faire en sorte que le marché fonctionne mieux et soit plus transparent. Le signal-prix fonctionne selon l'élasticité de la demande, mais dans le cas du gaz et de l'électricité, une telle élasticité n'existe pas. En suivant votre logique, il faudrait tripler ou quadrupler le prix du gaz pour faire en sorte que le public consomme moins. S'il s'agit effectivement du modèle que vous défendez, assumez-le de manière plus explicite.

Les propositions que vous avez déposées ou dont vous avez parlé dans la presse donnent raison aux fournisseurs et détricotent complètement les systèmes de protection sociale prévus dans l'ordonnance. Vous proposez des choses que même le MR ne propose pas. C'est votre droit. Nous aurons l'occasion de discuter de ladite ordonnance et d'examiner ces équilibres qui sont difficiles à trouver.

L'alliance est bien partie, les budgets sont là, les actions sont en route. La fusion des primes énergie est en cours. L'augmentation des budgets dépensés et liquidés pour ces primes est effective. Les primes énergie avaient diminué en liquidation sous la législature précédente. Depuis deux ans, elles augmentent à nouveau, car les ménages y recourent.

L'ordonnance en est au stade de la troisième lecture et sera vraisemblablement soumise au parlement au début de l'année 2022, en tout cas au premier trimestre. Pour ma part, j'espère qu'elle le sera le plus rapidement possible.

[171]

Mme Teitelbaum, les libéraux sont au pouvoir sans interruption depuis 22 ans au niveau fédéral. Ce dernier demeure compétent pour les aides sociales, la sécurité sociale, le marché de l'énergie et la plupart des revenus des citoyens. Il faut donc faire preuve d'un minimum d'humilité à propos de ces questions et se dire que la lutte contre la pauvreté n'est évidente pour aucun niveau de pouvoir. Certes, la Région dispose d'un certain nombre de leviers, mais pas de tous. Si le niveau régional en a acquis davantage au fil des réformes de l'État successives, leur nombre est relativement bas en matière de lutte contre la pauvreté. Ne parlons pas de la fiscalité qui, elle aussi, est essentiellement une compétence fédérale.

Pour notre part, nous pouvons mettre en œuvre un maximum de politiques, mais si celles du niveau fédéral sont contraires aux nôtres, leur impact sera relativement faible. Je ne cherche nullement à me dédouaner ou à dédouaner le gouvernement régional de ce qui a pu être fait ou pas au cours des dernières décennies à Bruxelles. J'entends qu'on puisse émettre des critiques, ce qui est tout à fait normal, mais si l'un ou l'autre parti avait des recettes miracles, surtout ceux au pouvoir depuis longtemps, il les aurait certainement mises en œuvre. Quant à nous, nous essayons d'agir à notre niveau, avec détermination et des moyens substantiels pour lutter contre la pauvreté et la précarité.

Ne perdons pas de vue qu'à terme, nous devons diminuer notre dépendance énergétique. S'il y a une leçon à tirer de cette crise, c'est bien celle-là : nous devons durablement diminuer notre dépendance aux sources d'énergies non renouvelables externes - gaz, uranium et pétrole - au cours des prochaines décennies. Pour ce faire, nous devons diminuer notre consommation énergétique et augmenter drastiquement la production d'énergies renouvelables. C'est bien la direction dans laquelle le gouvernement régional s'inscrit. Je note d'ailleurs que le gouvernement fédéral lui-même s'engage dans cette voie, à l'instar de la volonté européenne dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

[175]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Mijnheer de minister, u zegt zoveel zaken waar ik het niet mee eens ben. U hebt het bijvoorbeeld over de kostprijs van kernenergie, terwijl wij nucleaire rente opstrijken. De federale overheid ontvangt dus geld van de kernenergieproducenten.

Ik vraag me overigens af wat voor materialen er allemaal in zonnepanelen zitten. Die worden zeker niet allemaal hier in de buurt geproduceerd. Graag een beetje ernstig, mijnheer de minister: de federale overheid wil, met Ecolo als grote aandrijver, de kerncentrales sluiten en gascentrales bijbouwen, waardoor de vraag naar gas nog zal toenemen. Het is hoog tijd dat u werk maakt van een eerlijker discours, tenzij u het allemaal echt gelooft. In dat geval wonen u en ik in een totaal andere wereld.

Wat vervolgens de concurrentieregels betreft: ja, die zijn inderdaad federaal vastgelegd, of zelfs Europees. Dat neemt niet weg dat de Brusselse markt op zo'n manier geregeld is dat de leveranciers wegtrekken. Bekijkt u dat dossier alstublieft eens grondig, want ik ben echt niet overtuigd.

[177]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Je ne partage pas du tout le début de votre analyse. Certes, il faut garantir la protection du consommateur, personne ne le conteste, mais cela incombe-t-il exclusivement aux fournisseurs ou est-ce le rôle de l'État ?

Les caricatures que vous faites de mes positions cachent très mal votre malaise face au retard dans l'adoption de cette ordonnance. Je n'ai entendu dans vos propos que très peu d'éléments de nature à nous rassurer sur la dynamique de marché que vous prétendez mettre en œuvre à Bruxelles.

En ce qui concerne l'élasticité du prix, ce que vous dites ne tient qu'à court terme. J'espère bien que nous allons travailler à la réduction de la consommation énergétique. Il est évident que le prix joue un rôle. Si le gaz devait être gratuit ou presque, cela n'inciterait pas les gens à investir dans l'isolation ou à réduire leur consommation. C'est là qu'il y a un manque d'élasticité et c'est la raison pour laquelle nous proposons ce chèque. L'idée n'est pas de tripler ou quadrupler le prix du gaz. Face à l'augmentation du gaz aujourd'hui, il faut un chèque pour remédier au problème à court terme, mais à plus long terme, le signal-prix a un rôle à jouer dans l'évolution de la situation, notamment pour inciter les ménages et les pouvoirs publics à réduire leur consommation et investir dans l'isolation.

[179]

- *Les incidents sont clos.*

[181]

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

AAN DE HEER ALAIN MARON, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET KLIMAATTRANSITIE, LEEFMILIEU, ENERGIE EN PARTICIPATIEVE DEMOCRATIE,

betreffende "de stand van zaken van de renovatiestrategie".

[183]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Ik heb u al meermaals vragen gesteld over de renovatiestrategie, die een hoeksteen vormt van uw beleid om de energieconsumptie te beperken. Dat is ook terecht, want in Brussel is de verwarming van het verouderde gebouwenpark goed voor bijna twee derde van de uitstoot van broeikasgassen. Het gebouwenbestand omvat ongeveer 220.000 gebouwen, waarvan 94% is gebouwd vóór 1981, toen er van klimaatbepaalingen nog weinig sprake was. De uitdaging is dan ook groot.

Naar aanleiding van de slechte score van uw renovatiestrategie zou u een vergelijkende studie laten uitvoeren en de strategie eventueel aanpassen. Weet u al op welke vlakken u ze wilt aanpassen? Wordt de vergelijkende studie in het parlement besproken?

In Vlaanderen bestaat er een woningpas, een gratis digitaal paspoort met alle beschikbare informatie over het gebouw. Via dat centraal beheerde instrument krijgen eigenaars inzicht en gericht advies bij het plannen van renovatiewerken. Ook in de Brusselse strategie wordt de invoering van een woningpas vermeld als doelstelling. Wat is de stand van zaken en het verdere tijdschema voor die cruciale en hoognodige administratieve vereenvoudiging?

Een andere hoeksteen van de renovatiestrategie is het EPB-certificaat. Op dit moment zijn er in het Brussels Gewest slechts 155 EPB-certificeerders. Dat is ruim onvoldoende om aan de stijgende vraag naar certificaten te kunnen voldoen. Bovendien beschikt minder dan de helft van de woningen in Brussel over een geldig EPB-certificaat. Hoe zult u het aantal EPB-certificeerders verhogen en ervoor zorgen dat tegen 2025 alle woningen over een geldig EPB-certificaat beschikken?

[185]

Aangezien ongeveer 60% van het Brusselse woningenbestand bestaat uit appartementen, moet er ook een strategie voor de renovatie van de appartementsgebouwen komen. In Vlaanderen wordt daaraan gewerkt, waardoor het gewest goede punten van Europa kreeg. Daar werd een EPC voor de gemeenschappelijke delen van appartementsgebouwen ingevoerd. Wilt u ook in Brussel zo'n energiecertificaat voor gemeenschappelijke delen invoeren? Zo ja, volgens welk tijdspad?

Het systeem van de "onestopshop", ten slotte, is ook cruciaal voor de energie- en renovatiepremies. Hoever staat u met die harmonisering van de premieaanvragen?

[187]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Nous sommes également attentifs à l'objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. L'Union européenne demande à nouveau des améliorations. Des politiques ambitieuses doivent donc être mises en œuvre et il faut relever les défis climatiques, pas uniquement en se rendant aux manifestations, mais en prenant des mesures traduites dans une stratégie claire, forte, cohérente, coordonnée, dotée de moyens financiers à la hauteur des objectifs, le tout avec un cadastre qui permette de suivre cette trajectoire.

Je me joins donc aux questions de ma collègue pour savoir où vous en êtes dans ces différents domaines. Nous ferons le point de manière plus élaborée à une autre occasion.

[189]

De heer Alain Maron, minister.- Zoals ik u in oktober 2020 al antwoordde, had de slechte score die het Buildings Performance Institute Europe (BPIE) aan de renovatiestrategie van het Brussels Gewest heeft toegekend, helemaal niets te maken met de inhoud, de ambitie of de uit te voeren acties, maar wel met het ontbreken van trajecten en voortgangsindicatoren. Die reeks indicatoren zal in 2022 door mijn administratie worden opgesteld in overleg met de verschillende werkgroepen van de Renolution-alliantie.

In dit stadium is er betreffende dit meer operationele aspect nog geen vergelijking gemaakt met de renovatiestrategieën van de andere lidstaten. Ik neem de gelegenheid te baat om te verduidelijken dat er over het algemeen kennis wordt genomen van de plannen en acties van de andere lidstaten tijdens de ontwikkeling van die plannen en opnieuw tijdens het ontwerp en de uitvoering van de acties. Die vergelijkingsoefening maakt integraal deel uit van het projectbeheer van mijn administratie. Het merendeel van de verrichte studies omvat dus een benchmarking van het beleid van de lidstaten van de stadsregio's.

De Brusselse regering vindt het uiterst belangrijk dat de uitwerking van de renovatiestrategie samen met de sector en de actoren gebeurt.

[191]

Daartoe werd de Renolution-alliantie opgezet, waarin de openbare administraties worden samengebracht met de bouwsector, de financiële sector, de verenigingen en de sociale partners, om de uitdaging van de energietransitie aan te gaan. Overleg over het verplichte systeem voor particulieren is voor eind 2021, begin 2022 gepland binnen de werkgroep Verplichtingen van Renolution.

Op 29 september 2021 namen meer dan honderd actoren deel aan het startevenement van de Renolution-alliantie. Tijdens dat evenement werd niet alleen de werkdynamiek voorgesteld, maar het was ook de gelegenheid om de verschillende workshops te starten, onder andere die rond milieureglementering en instrumentenontwikkeling.

Het is in het kader van die workshop dat het gebouwenpaspoort ontwikkeld zal worden. Het doel is om het gebouwenpaspoort aan iedere eigenaar en mede-eigendom te kunnen aanbieden, ten laatste voor de inwerkingtreding van de regelgeving die een EPB-certificaat voor alle woningen zal verplichten, gepland rond 2025.

Om dat te bereiken en om een effectieve vereenvoudiging aan de burgers te kunnen aanbieden, is het eerst en vooral noodzakelijk dat het kadaster en het Centrum voor Informatica voor het Brusselse Gewest (CIBG) een unieke identificatie van elke woning op punt zetten, om de verschillende databanken van urban.brussels, Brussel Huisvesting en Leefmilieu Brussel te kunnen koppelen.

[193]

Toch heeft Leefmilieu Brussel niet gewacht op de start van deze alliantie en het identificatiewerk om het project met het CIBG op te starten en de architectuur van het toekomstige platform vast te stellen.

Voorts zijn er nu 169 erkende EPB-certificeerders werkzaam in het Brussels Gewest. Dat zijn er 14 meer dan vorig jaar.

Er worden regelmatig opleidingen georganiseerd om residentieel certificeerder te worden. Het centrale examen om die erkenning te krijgen, vindt viermaal per jaar plaats. Het volgende centrale examen staat gepland op 22 oktober.

Ten eerste krijgen momenteel enkel de nieuwe gebouwen en de met nieuwe gelijkgestelde eenheden een EPB-certificaat na de werken. Binnenkort zullen ook de zwaar gerenoveerde eenheden automatisch een EPB-certificaat krijgen van Leefmilieu Brussel. De eigenaars van die eenheden zullen niet langer een beroep moeten doen op een certificeerder om een EPB-certificaat te verkrijgen.

Ten tweede wordt er ook gewerkt aan een specifieke procedure voor de mede-eigendommen. Daarvoor zal een beroep gedaan moeten worden op een certificeerder voor de documentatie en het invoeren van de gemeenschappelijke elementen, waardoor de kwaliteit en de coherentie van de certificaten van de verschillende eenheden van de mede-eigendom gewaarborgd zullen zijn. Dat zal ook schaalvoordelen opleveren wat betreft het behalen van de certificaten.

Zoals ik ook al aangaf in oktober 2020, plant het Brussels Gewest een systeem dat enigszins afwijkt van het EPC voor de gemeenschappelijke delen, dat in het Vlaams Gewest van kracht is.

[195]

Technisch gezien is het EPC voor de gemeenschappelijke delen van het Vlaams Gewest geen echt energieprestatiecertificaat. Het is wel een zeer nuttig document waarin gegevens over de gemeenschappelijke

delen van het gebouw samengebracht worden, maar de meeste van die gegevens zijn al verzameld in de EPB-certificaten van de wooneenheden zelf.

Bij het EPC voor de gemeenschappelijke delen moet de energiedeskundige gegevens verzamelen die eerder al ingevoerd werden in de EPC's van de wooneenheden. We hebben bovendien de indruk dat het resultaat van dat werk de bestaande EPC's van de wooneenheden niet automatisch zal actualiseren.

Het is de bedoeling om een dergelijk systeem op de gemeenschappelijke delen in te voeren, maar dan één waar de ingevoerde gegevens aan de berekeningsbestanden van de verschillende wooneenheden gekoppeld worden.

Het gewest rekent inderdaad op de synergieën van de verschillende regelgevende maatregelen en hun onderlinge verband. Het opleveringsattest dat door een EPB-verwarmingsadviseur opgemaakt wordt, bevat bijvoorbeeld bijna alle technische gegevens die nodig zijn om de energieprestatie van het verwarmingssysteem te berekenen. Als er al een dergelijk attest is, zal de certificeerder geen tweede of derde keer de gegevens moeten opzoeken en invoeren, met het risico op tegenstrijdigheden. Daarom werken we aan een gecentraliseerd informatiesysteem dat toegankelijk zal zijn via het gebouwenpaspoort. Doordat de databanken gekoppeld zijn, zullen de eerder verzamelde technische gegevens hergebruikt en geoptimaliseerd kunnen worden.

[197]

Die doelstelling is ook in overeenstemming met de ordonnantie betreffende het 'only once'-principe.

Wat de premies betreft, is een harmonisering van de energie- en renovatiepremieën inderdaad broodnodig. De hervorming is erop gericht de premieaanvrager snel in te lichten over de premies waar hij recht op heeft, hoe hij ze gemakkelijk kan aanvragen en over hoeveel geld het gaat. Leefmilieu Brussel en urban.brussels hebben het afgelopen jaar dan ook met man en macht gewerkt aan het nieuwe premiestelsel. Een technische werkgroep boog zich over het nieuwe stelsel, de werkprocedures en de te ontwikkelen instrumenten, zoals een nieuw digitaal aanvraagformulier of een premiesimulator. Een werkgroep communicatie zorgt voor een duidelijke leesbaarheid van de beschikbare premies, de bijbehorende handleidingen en de organisatie van een helpdesk bij vragen over de premies.

Ook op juridisch vlak is de hervorming een uitdaging. Leefmilieu Brussel en urban.brussels leggen op dit moment de laatste hand aan de hervorming, die in het eerste kwartaal van 2022 van start zal gaan. De wijzigingsbesluiten worden in de komende weken in eerste lezing aan de regering voorgelegd.

[199]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Het Buildings Performance Institute Europe (BPIE), dat de Brusselse renovatiestrategie heeft geanalyseerd, zegt inderdaad niet dat Brussel niet ambitieus is. Brussel is altijd ambitieus! Kijk maar naar de al even ambitieuze klimaatordonnantie. Wel hekelt het BPIE het feit dat een roadmap, met mijlpalen en vooruitgangsindicatoren voor de bouwsector, ontbreekt. Precies dat klaagt ook de N-VA aan.

U kunt nog zo ambitieus verklaren dat alle gebouwen tegen 2025 een paspoort hebben en dat een x-aantal gebouwen tegen 2030 gerenoveerd zullen zijn, maar ik zie dat eerlijk gezegd allemaal nog niet zo snel gebeuren. Nu moet ik vernemen dat de indicatoren zelfs nog niet zijn vastgesteld en dat u eerst wilt samenzitten met de sector. Er komt ongetwijfeld veel bij kijken: waar haalt u bijvoorbeeld voldoende aannemers en certificeerders?

Tot dusver hebt u me niet kunnen overtuigen dat u de ambitie, die u wel degelijk hebt, zult kunnen waarmaken. Dit is een ontzettend belangrijk dossier. Ik zal dan ook vragen blijven stellen en wil uw antwoord ook nog eens grondig nalezen.

- *Het incident is gesloten.*